



Séance du 21 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un le vingt-et-un janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, à huis clos en mairie sous la présidence de Madame Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 14/01/2021,

Etaient Présents : Martine TYSSANDIER, Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Marc VANDAME, Emmanuelle POIX, Karine COMBIER, Morgane DUPOUX, Catherine RANCE, Julien MARTIN, Laurent FERRERI, Emma RAGO, Didier DOUSSON.

Absent excusé représenté : Hervé VIALLE donne pouvoir à Karine COMBIER

Secrétaire de séance : Marc VANDAME,

Approbation du procès verbal de la dernière séance en date du 24 novembre 2020

La séance est ouverte pour délibérer des affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1. SIEG / Compteur et complément éclairage public place Maismac et demande de subvention
2. Extension alimentation BTS Impasse des Chartres
3. Approbation Rapport CLECT/ Mond'Arverne Communauté
4. Loyers logements communaux / Mensualisation Taxe ordures ménagères
5. Antenne mobile FREE
6. Demande de local pour activités artisanales / Changement de destination studio 3 Place de la Mairie
7. Déclassement et vente parcelle domaine public
8. Questions diverses

1. Convention SIEG/Travaux d'éclairage public et installation d'un coffret de prises de raccordement place Maismac

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'installation d'un coffret de prises permettant le branchement électrique des stands et des matériels divers utilisés pour améliorer les conditions d'accueil des exposants les jours de marché place Maismac. Un lampadaire d'éclairage public devra également être installé, le marché ayant lieu en fin de journée.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIEG du Puy-de-Dôme du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence Eclairage Public et donnant délégation à son Président pour signer les conventions de financement des travaux d'Eclairage Public,

Vu la loi des finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les communes membres du syndicat d'électricité à verser des fonds de concours après accords concordants du Comité Syndical et des Conseils municipaux concernés,

Vu la délibération du SIEG du Puy de Dôme en date du 17/09/2011 modifiant les taux de financement appliqués aux travaux d'éclairage public,

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la commune est adhérente, en date du 09/12/2020 :

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : 17 000,00 € H.T.

Le Fonds de concours de la commune est fixé à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'écotaxe, soit 8 500,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DECIDE :

- D'approuver l'estimation des travaux d'enfouissement Travaux d'éclairage public et installation d'un coffret de prises

de raccordement place Maismac telle que présentée par Madame le Maire

- De confier la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy de Dôme aux conditions énoncées dans la convention, moyennant un fonds de concours de la commune à hauteur de 8 500,48 €
- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement desdits travaux
- De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

2. Demande de Subvention BONUS RELANCE 2020-2021/ Travaux d'éclairage public et installation d'un coffret de prises de raccordement place Maismac

Le marché de plein crée en 2020 sur la commune répond aux besoins exprimés par les habitants, se fournir en produits locaux de qualité et faire travailler nos producteurs locaux (circuits courts). Pour améliorer les conditions d'accueil des commerçants, agriculteurs et exposants il convient d'installer un coffret de prises permettant le branchement électrique des stands et des matériels divers utilisés.

Un lampadaire d'éclairage public devra également être installé, le marché ayant lieu en fin de journée.

Le devis estimatif du SIEG du Puy de Dôme en date du 09/12/2020 correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : 17 000.00 € H.T.. Conformément aux décisions prises par son Comité le SIEG peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. Un devis établi par ENEDIS pour le raccordement d'un montant H.T. de 1 085,40 €

Un fonds de concours égal à 50% sera demandé à la commune, auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe, soit : 8 500,48 €

Vu la délibération n°01-2021 en date de ce jour, validant le projet auprès des services du SIEG,

Madame le Maire propose au conseil de solliciter une demande de subvention auprès de Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme BONUS RELANCE 2020-2021 pour la réalisation de ce projet :

Plan de financement :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Complément éclairage et coffret de prises.	18 085 € 40	Subvention SIEG (portant uniquement sur le complément éclairage et coffret de prises soit 17 000 € HT)	50 %	8 500 € 00
Branchement complet souterrain et				
		Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 %	5 425 € 62
		Autofinancement de la commune	20 %	4 159 € 78
TOTAL	18 085 € 40	TOTAL	100 %	18 085 € 40

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Décide de solliciter l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme BONUS RELANCE 2020-2021 pour la réalisation du projet ci-dessus exposé,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.
-

3. Extension alimentation BT impasse des Chartres

Madame le maire informe le conseil que suite au dépôt d'un permis de construire Impasse des Chartres, il convient de prévoir l'extension de l'alimentation électrique sur ce secteur. 65 m de fouille sont nécessaires sur le domaine public. La fouille est prise en charge par le SIEG du Puy-de-Dôme, la participation de la commune sera de l'ordre de 955 €. Les travaux pourront être coordonnés avec ceux prévus pour l'extension du réseau d'eau potable gérés par le Syndicat Mixte d'Eau de la région d'Issoire.

4. MOND'ARVERNE Communauté / Approbation rapport CLECT

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et Mond'Arverne Communauté. Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient au conseil communautaire, la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

La CLECT s'est réunie le 24 novembre 2020 et a rendu son rapport présenté en annexe.

Les communes membres disposent d'un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission pour approuver celui-ci, à la majorité qualifiée prévue à l'article L.5211-5 du CGCT : « par deux tiers au moins des conseillers municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseillers municipaux des communes représentant les deux tiers de la population ».

Suite à cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide :
D'approuver le rapport adopté lors de la CLECT du 24 novembre 2020.

5. Mensualisation Règlement Taxe Ordures Ménagères / Loyers logements communaux:

Suite à la demande de certains locataires et à la suggestion du trésorier municipal, Madame le Maire propose au conseil de lasser sur l'année la « Taxe Ordures Ménagères » réglée par les locataires en décembre de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Donne son accord pour la mensualisation de la Taxe des Ordures Ménagères, à compter du 01/02/2021, le cas échéant, une régularisation sera opérée en décembre de chaque année, après réception de la Taxe Foncière relative aux logements communaux.**
- **Mandate Madame le Maire pour faire procéder à l'application de cette décision sur les titres de recettes relatifs aux loyers à compter du 01/02/2021, étant entendu que la régularisation du mois de janvier sera opérée sur le loyer de février.**

6. Projet Antenne mobile FREE :

Madame le Maire donne lecture du courrier de FREE reçu le 21 décembre, plusieurs courriers ont été échangés avec FREE et ATC.

Le conseil décide de demander d'autres explications techniques concernant ce projet.

7. Demande de local pour activités artisanales :

Madame le Maire informe le conseil d'une demande de local pour activités artisanales. Deux personnes domiciliées sur la commune souhaitent louer le studio situé 3 Place de la mairie actuellement disponible pour installer leurs activités commerciales. En fait, si le conseil accède à ces demandes, il conviendra de transformer ce local habitable en local commercial susceptible de recevoir du public.

Le Cabinet PIL ARCHITECTURE propose d'établir une étude de faisabilité sur ce projet., pour un montant de 900.00 € H.T.

Ce local pourrait intéresser d'autres projets.

Le conseil donne son accord de principe pour bloquer le local à la location et pour contacter un bureau de contrôle pour lister les aménagements à prévoir pour changer l'affectation dudit local.

8. Demande de déclassement du domaine public communal en domaine privé communal d'une petite parcelle de terrain Venelle des Forts en vue de sa cession.

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles section I n° 936 et 937 (en l'état de grange et de son annexe) sises venelle des Forts, M. et Mme Pascal PEYRAUD ont sollicité de la commune la cession d'une partie du domaine public enclavée entre les deux bâtiments, d'une superficie d'environ 40 m². Cette petite parcelle appartenant au domaine public communal, il convient

préalablement à toute cession de faire effectuer un bornage et de prévoir une procédure de déclassement de la dite parcelle en vue de son intégration dans le domaine privé de la commune.

Le conseil municipal donne son accord de principe :

- pour le déclassement du domaine public communal de cette portion de voirie, sans utilité particulière et son intégration au domaine privé de la commune en vue de sa cession.
- pour la cession de cette petite parcelle pour l'Euro symbolique, à condition que tous les frais de bornage et d'acte soient supportés par les demandeurs et que cette parcelle reste en espace vert.

Questions diverses :

➤ Intervention de Mme le Maire :

Le rapport de contrôle de la SATESE relatif à la gestion station d'épuration est exposé à l'assemblée. Les effluents de sortie sont limpides, le rapport fait également état du bon entretien des abords, toutefois une légère coupe des roseaux sera à prévoir.

Cantine scolaire : dans le contexte sanitaire actuel, le protocole a du être renforcé, une 3ème salle est à la disposition des enfants. Le partenariat avec le foyer de Ceyran est excellent, deux travailleurs handicapés assistent le personnel communal pour le service des repas.

Colis des aînés : des remerciements ont été adressés en mairie pour la distribution de ces colis aux habitants de plus de 70 ans.

Création de la Commission Budget : cette commission serait composée du Maire, du 1^{er} Adjoint délégué aux Finances et de conseillers. Mme le Maire propose aux conseillers intéressés de se faire connaître. Laurent FERRERI et Marc VANDAME souhaitent participer à cette commission

➤ Intervention de Marc VANDAME et de Morgane DUPOUX: Présentation du SICTOM des COUZES, son rôle et ses objectifs,

Des idées ont été évoquées en cours de réunion de ce comité syndical :

- création d'une plateforme de broyage au sein des communes
- location d'un broyeur aux particuliers
- installation d'un composteur en centre bourg et nomination d'un référent pour surveillance et information au SICTOM des COUZES. Marc VANDAME propose de mettre en place un composteur dans son quartier et de jouer le rôle de référent auprès du syndicat.

Ces idées visent l'objectif de diminution des biodéchets à l'aube du 1er janvier 2024.

➤ Intervention de Laurent FERRERI :

la médiathèque du village cherche des bénévoles pour assurer les permanences . Les responsables souhaitent un message de rappel des heures d'ouverture dans chaque Sandolien,

➤ Intervention d'isabelle FROSIO : élection du Conseil Municipal des Enfants :

Ont été élus pour une année scolaire :

- Nino SEGELLE-BEDHET
- Léonie SIMON
- Oscar MARIN-MUNRO
- Tess ROUZAIRE-SOULIER
- Johanel HANRIOT

lors de la première séance du 30 novembre les enfants ont choisi leurs projets. Ces projets seront présentés lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h30